

Les élections en France

Circonscription électorale = division du territoire dans laquelle ont lieu des élections

Mandat = pouvoir de représentation donné à un élu par ses électeurs

Scrutin = ensemble des opérations qui constituent un vote à une élection

Scrutin à la représentation proportionnelle = chaque liste a un nombre d'élus proportionnel au nombre de voix obtenues

Scrutin de liste = les électeurs votent pour une liste de candidats

Scrutin majoritaire = le candidat ou la liste qui a obtenu le plus de voix d'élu(e)

Scrutin uninominal = les électeurs votent pour un seul candidat

LES ELUS	LES ELECTIONS
Elus locaux : • élections régionales = 6 ans au SUD et scrutin de liste • élections cantonales = 6ans SUD scrutin majoritaire à deux tours • élections municipales = 6ans(en 2014) SUD scrutin de liste à deux tours	Les élections locales *régionales : conseillers régionaux *cantonales dans les départements les conseillers généraux *conseillers municipaux : maire élections en 2014
Elus nationaux : *Président de la République =5ans SUD scrutin majoritaire à deux tours *députés de l'Assemblée nationale = SUD 5ans scrutin uninominal majoritaire à deux tours (577 députés) *sénateurs = 6ans SUI à un tour au scrutin majoritaire ou à la représentation proportionnelle selon le nombre d'habitants du département (348)	*élections présidentielles *élections législatives (élections en 2017)
Elus européens : députés européens au Parlement européen de Strasbourg (754 dont 74 sont français) = élus pour 5 ans au SUD au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour	*élections européennes = eurodéputés (élections en 2014°

Constitution = recueil de textes de lois. Elle garantit les libertés des citoyens et fixe l'organisation des pouvoirs politiques

Politiques publiques = actions menées par l'Etat

Pouvoir exécutif = pouvoir de faire exécuter les lois et de mener les politiques publiques

Pouvoir législatif = de faire la loi

Pouvoir judiciaire = d'appliquer et d'interpréter la loi.